



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2010

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 19/03/2010

Le 26 mars 2010, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Jean-Claude Hennequin, François Nicourt, Benoît Foulon, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, David Cypel, Dominique Laurent, Alain Montagnier, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Christophe Thauvin, Valérie Baudry, Michel Zabel, Dany Adam, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Yves Clément.

Absents représentés : Mme Carole Turpin par M. Thierry Cousin  
Mme Magdeleine Baby par Mme Nicole Joye  
M. Pascal Kwasnik par Mme Catherine Voisin  
Mme Edith Rouillé par Mme Dominique Laurent  
M. Daniel Arnoux par Mme Pascale Adam  
M. Gilles Gaillard par M. Dany Adam  
Mme Françoise Gourdin par Mme Marie-Claude Harrang.

Absent : M. Angelo Cerqueira.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2010 et son rectificatif

Le procès-verbal du 26 février 2010 et son rectificatif sont approuvés à l'unanimité.

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

① Liste des marchés signés en 2009 (cf. liste en annexe).

### ② Refinancement d'un prêt

Vu la délibération du 28 mars 2008 donnant délégation au Maire pour la réalisation des emprunts, en matière financière, la décision suivante a été prise afin de sécuriser au maximum notre dette:

#### Budget général

- Remboursement anticipé au 1<sup>er</sup> juin 2010 du prêt DEXIA n° FIXGBP n° MPH 253286EUR001 pour 2 540 266.59 € sans indemnité de remboursement anticipé.
- Mise en place d'un prêt de refinancement pour 2 540 266.59 € auprès de DEXIA pour une durée de 21 ans avec détermination du taux d'intérêt à chaque échéance annuelle sur la base suivante :
  - si le CMS euro 30 ans constaté 8 jours ouvrés avant chaque fin de période d'intérêt est inférieur ou égal à 7 % alors taux fixe de 4.27 %,
  - si le CMS euro 30 ans constaté 8 jours ouvrés avant chaque fin de période d'intérêt est supérieur à 7 % alors taux de 4.27 % + 5 x (CMS Euro 30 ans - 7 %).

### ③ Désignation d'un avocat

Par décision du 5 mars 2010, Maître Pierre LE BOUËDEC de la Société d'Avocats SYMCHOWICZ-WEISSBERG, à Paris, a été désigné pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête au Tribunal Administratif présentée par M. le Préfet du Loiret, pour l'annulation de la modification du POS/PLU relative à la ZAC des Quinze Pierres.

.../...

**Régime indemnitaire 2010 (rectificatif)**

Pour corriger une erreur matérielle, le Conseil Municipal modifie à l'unanimité la délibération du 18 décembre 2009 pour les grades suivants :

Grades	Nature de l'indemnité	Montant individuel moyen (annuel)	Montant maximum individuel (annuel)	Coefficient maxima de modulation individuelle	Texte de référence
<b>Filière sanitaire et sociale</b>					
Grades	Nature de l'indemnité	Montant individuel moyen	Montant maximum individuel	Coefficient maxima de modulation individuelle	Textes de référence
Assistant socio-éducatif	Indemnité forfaitaire représentative de suggestions et de travaux supplémentaires	950	4 750.00	De 0 à 5	Décret n°91-910 du 6 septembre 1991
Auxiliaire de puériculture	Prime de service	0 à 17 % du traitement brut			Décret n°96-552 du 19 juin 1996
Educateur Chef des Jeunes enfants	Indemnité forfaitaire représentative de suggestions et de travaux supplémentaires	1050	5 250.00	De 0 à 5	Décret n°91-910 du 6 septembre 1991

**Vote des taux de fiscalité**

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 8 contre, annule la délibération correspondante du 18 décembre 2009 et fixe les taux d'imposition 2010 à :

- Taxe d'habitation : 21.05 %
- Taxe foncière sur le bâti : 33.38 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 83.66 %

**Compte de Gestion 2009 du budget général**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le compte de gestion 2009 du budget général.

**Compte Administratif 2009 du budget général**

M. Cousin quitte la séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Claude Hennequin pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, approuve le compte administratif 2009 du budget général.

M. Cousin rentre en séance.

**Affectation du résultat du budget général**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement de 515 061,76 € :

- 493 723,94 € pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement,
- 21 337,82 € en report à nouveau.

**Compte de gestion 2009 du budget de l'eau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le compte de gestion 2009 du budget de l'eau.

**Compte administratif 2009 du budget de l'eau**

M. Cousin quitte la séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Claude Hennequin pour présider la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 du budget de l'eau.

M. Cousin rentre en séance.

**Affectation du résultat du budget de l'eau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte :

- le déficit de fonctionnement de - 4 902,85 € de la façon suivante : - 4 902,85 € en report à nouveau
- et l'excédent d'investissement de 64 681,77 € de la façon suivante : 64 681,77 € repris en section d'investissement.

**Budget général – DBM n° 1 : restes à réaliser 2009**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les chapitres comptables suivants :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
20	Immobilisations incorporelles	36 065.95	024	Produit des cessions	300 000.00
21	Immobilisations corporelles	143 617.27	13.	Subventions d'investissement	206 150.00
23	Immobilisation en cours	776 935.74	16	Emprunts et dettes assimilées	450 468.96
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>956 618.96</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>956 618.96</b>

**Budget général – DBM n° 2 : modification de crédits**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les chapitres comptables suivants :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
023	Virement à la section d'investissement	21 337.82	002.	Résultat de fonctionnement reporté	21 337.82
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 337.82</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 337.82</b>

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'investissement reporté	493 723.94	021	Virement de la section de fonctionnement	21 337.82
			1068.	Excédent de fonctionnement capitalisé	493 723.94
			1641.	Recours à l'emprunt	-21 337.82
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>493 723.94</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>493 723.94</b>

**Budget annexe de l'eau – DBM n° 1 : modification de crédits**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les chapitres comptables suivants :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
002	Déficit de fonctionnement reporté	4 902.85	70118	Autres ventes	4 902.85
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 902.85</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 902.85</b>

232	Immobilisations incorporelles	64 681.77	001	Excédent d'investissement reporté	64 681.77
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>64 681.77</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>64 681.77</b>

**Adhésion au groupement de commandes des actions de formation à la sécurité, la prévention et l'hygiène alimentaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes relatif à l'achat d'action de formation dans le domaine de l'hygiène et la sécurité

**Groupement de commandes – AggLO – Fournitures administratives et papier de reprographie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir pour la consultation d'achat de fournitures administratives et de papier de reprographie.

**Convention avec Clear Channel Mobilier Urbain**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la société Clear Channel pour une durée de six ans pour six mobiliers urbains d'information implantés sur la commune.

**Convention avec Galerie Pryvée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Galerie Pryvée pour l'organisation du « Printemps des Arts » du 1<sup>er</sup> au 9 mai 2010.

Prochain conseil municipal, salle Roger Toulouse :  
vendredi 23 avril 2010 à 20 h 30.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 26 mars 2010  
Le Maire,  
Thierry COUSIN